

inférieure, on pourra être certain que le tabac est mûr, ce que du reste on reconnaît encore, par les feuilles qui deviennent rudes au toucher, et sur lesquelles on remarque aussi des petites taches jaunâtres. Si vous désirez récolter de la graine, il faudra planter à l'abri du vent nord, et exposer à la chaleur, quelques pieds de tabac, vous les soignerez de la même manière que les autres, enlever les drageons, mais vous leur laisserez toutes leurs feuilles. On ne laisse à chaque porte-graine que dix ou douze capsules (caboches) et on retranche toutes les autres; par ce moyen on obtient une graine bien supérieure.

Le meilleur temps pour récolter le tabac lorsqu'il n'y a pas danger de pluie, est le soir vers trois ou quatre heures, car alors le soleil ne pourra pas le brûler. Vous coupez le pied à sa racine, vous l'étendez sur le terrain pour le laisser faner; puis le lendemain matin vous le rentrez sous une remise ou un hangard bien ventilé, vous le suspendez par le gros bout, ayant soin que les pieds ne se touchent point, et vous le laissez sécher, ce qui durera environ six semaines. Je dois faire observer que si la circulation de l'air n'est pas tout-à-fait libre, pendant que votre tabac subit cette opération de dissection, il perdra beaucoup de sa qualité. Lorsque les feuilles sont entièrement sèches, vous choisissez une journée humide, alors que les feuilles sont molles, vous descendez votre tabac, vous le mettez en tas, tous les bouts ensemble, et vous le couvrez de planches pour l'empêcher de sécher, puis vous séparez les feuilles du tronc, vous en prenez seize à dix-huit que vous liez ensemble, avec une autre feuille que vous roulez à l'entour des tiges de ces feuilles: on appelle cela une main: mettez ces mains en pile, les pointes ensemble, puis vous placez des planches sur cette pile, vous recouvrez aussi les bouts de votre pile, vous ne laissez à découvert que le bout des tiges des feuilles (c'est que les gens appellent cotons). Vous le laissez ainsi en presse quatre ou cinq jours, après lesquels votre tabac est prêt à être manufacturé, ou vendu.

Je ne dirai rien de la manière de filer le tabac ou de le mettre en torquettes, cette opération étant suffisamment connue; elle n'est pas d'ailleurs de mon ressort. Je conseillerai seulement à ceux qui désirent avoir un tabac plus fort, de prendre, avant de les filer, les feuilles les unes après les autres, et les arroser du bout des doigts avec la liqueur suivante: Prenez deux poignées du bout des tiges (cotons) de vos plus belles feuilles de tabac, faites les bouillir dans deux pintes d'eau réduites de moitié, puis ajoutez trois grandes cuillérées de melasse et autant de biisson forte, *whisky*, *rum* ou *brandy*, et mêlez ensemble.

Si ce procédé de culture et de préparation du tabac, qui est celui des Etats-Unis, est suivi à la lettre, on réussira toujours à avoir un grand rendement d'excellent tabac. Si quelqu'un en connaît un meilleur, qu'il daigne en faire part à votre intéressante *Gazette des Campagnes*, et le public lui en sera reconnaissant.

DOCTEUR GENAND.

A MM. les Présidents et Directeurs des Sociétés d'agriculture.

Dans l'intérêt de l'enseignement agricole, nous publions, dans nos colonnes d'annonces un projet de requête aux trois branches de la Législature, demandant qu'il soit créé un fonds plus considérable et plus certain, pour assurer le maintien de l'enseignement agricole, dans des conditions qui lui permettent de répondre aux espérances du public."

La Chambre d'agriculture, prenant l'initiative comme cela convient, a chargé son Président de signer une requête, dans le

même sens. Nous savons que déjà les Sociétés d'agriculture de Montinagny, l'Islet, Kamouraska, Témiscouata et Rimouski ont signé cette requête, ou sont sur le point de le faire.

Maintenant si toutes les Sociétés d'agriculture du Bas-Canada veulent bien unir leurs voix à celle de la Chambre d'agriculture, il n'y a pas de doute qu'une manifestation si imposante ne produise le meilleur effet. Les amis de l'enseignement agricole dans la Législature, qu'ils soient ministériels ou oppositionnistes, ont besoin qu'une force puissante leur vienne du dehors.

Il n'y a pas un instant à perdre. Les Chambres sont sur le point de s'assembler. Il importe beaucoup que toutes les requêtes arrivent dans les premiers jours de la Session, pour que nos Législateurs et la Presse aient le temps de s'occuper de cette importante question.

Nous saisissons avec empressement cette occasion pour signaler à l'attention de MM. les Présidents des Sociétés d'agriculture la résolution de la Chambre d'agriculture, du 16 décembre, créant 19, ou plutôt 20 bourses de \$50 chacune, une pour chaque district judiciaire, en faveur d'élèves qui voudraient étudier l'agriculture dans les écoles de Ste. Anne et de Ste. Thérèse.

Pour choisir ces élèves, la Chambre reposant une pleine confiance dans leur zèle, a pensé qu'elle n'avait rien de mieux à faire que de s'en rapporter à eux. Tous les présidents des sociétés d'agriculture d'un district judiciaire forment donc une sorte de comité, revêtu du pouvoir de choisir les élèves boursiers. Ainsi ils doivent agir auprès de la Chambre d'agriculture collectivement et non séparément. Leur choix doit être fait d'ici au 15 mai prochain au plus tard.

Nous avons pleine confiance dans la bonne volonté de MM. les Présidents des Sociétés d'agriculture. Ils prêteront leur concours empressé à la Chambre d'agriculture, qui a droit de compter beaucoup sur eux. Leur position élevée, dans notre organisation agricole, leur donne une influence considérable sur tous les genres de progrès en agriculture, et notamment sur l'enseignement agricole.

Notre numéro du 1er janvier contient un article qui fournit des explications et des renseignements utiles sur ce sujet.

Société d'agriculture du Comté de Témiscouata.

A une assemblée des membres de la Société d'agriculture du Comté de Témiscouata, tenue au Palais de Justice, à L'Isle-Verte, le 15 janvier dernier, à 11 heures, A. M., pour recevoir le rapport des Directeurs, on procéda à l'élection des Directeurs pour l'année courante, et à la nomination de quatre membres pour la Chambre d'agriculture du Bas-Canada.

Louis Bertrand, écr., fut prié d'agir comme Président.

Sur motion de J. B. Beaulieu, écr., secondée par N. Bertrand, écr., il fut résolu unanimement que l'Hon. U. Archambault, Dr. J. C. Taché, O. E. Casgrain, écr., et H. G. Joly, écr., M. P. P., soient élus membres de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada.

Sur motion de Honoré Roy, écr., secondée par Charles